

## Politique | En Dordogne, nouvelle augmentation du foncier bâti de 1,5 %



Lors de l'assemblée départementale de vendredi, les conseillers départementaux ont porté le taux de la taxe sur le foncier bâti à 25,98% pour l'année 2018, soit une hausse d'1,5%. Cela représente en moyenne 6 euros par an par bien taxé. Les élus de l'opposition de la droite et du centre ont voté contre. Parmi les autres dossiers à l'ordre du jour, le conseil départemental a validé le principe d'une contribution financière aux travaux sur la ligne de train Bordeaux - Bergerac - Sarlat pour un montant de 1 million d'euros.

La plénière de vendredi au Conseil départemental de la Dordogne a validé la hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti à 25,98% comme annoncé lors de la session sur les orientations budgétaires. Les 12 élus de l'opposition ont voté contre, jugeant les taux déjà trop élevés. Cette hausse intervient après deux hausses successives de 4,5 %, en 2016 et 2017. " Ce qui représente une contribution supplémentaire de 50 centimes d'euros par bien taxé par mois, donc 6 euros dans l'année", a souligné Germinal Peiro, estimant cette augmentation modeste.

Sur les trois dernières années, les augmentations de la taxe du foncier bâti ont représenté 30 euros par an en moyenne. Lors de la conférence de presse d'avant session, Germinal Peiro a tenu à souligner que cette augmentation est trois fois moins que la hausse du foncier sur la ville Périgueux et a taclé au passage le premier magistrat de la ville sur un " tour de passe passe fiscal". Il précise qu'un point de fiscalité équivaut à un million d'euros de recettes .

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour, les élus ont validé la création de 4 postes d'assistants socio-éducatifs au pôle de l'Aide sociale à l'Enfance dont un à la cellule départementale des informations préoccupantes. Autre dossier abordé, celui des retraites agricoles. A travers une motion, le Département de la Dordogne a condamné le volte-face du Gouvernement qui, malgré les promesses faites, a abouti au retrait de la proposition sénatoriale de porter de 75 à 85 % du SMIC le montant à taux plein des retraites agricoles. Les élus départementaux dénoncent l'attitude des Parlementaires LREM de Dordogne, opposés à cette proposition de revalorisation. Celle-ci avait recueilli un soutien quasi unanime lors de sa présentation par le Sénat. "Nous demandons au Gouvernement de procéder à cette revalorisation juste et légitime dès 2018", insiste Germinal Peiro.

### Un million d'euros confirmé pour Bordeaux Sarlat

L'assemblée départementale a aussi adopté une délibération concernant les travaux de régénération de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac. En conférence de presse, Germinal Peiro a tenu à rappeler que le transport ferroviaire relève des seules compétences de l'Etat et de la Région, pourtant les Départements et intercommunalités riveraines de la vallée de la Dordogne sont appelées à contribuer au financement pour un montant de 6,75 M€. Cet axe ferroviaire Bordeaux-Bergerac-Sarlat constitue un enjeu important pour le territoire départemental. Pour les entreprises, les actifs, pour la partie sud de la Dordogne, cette ligne de train constitue une liaison essentielle avec la métropole bordelaise et vers Paris. Les élus ont donc validé le principe d'une contribution financière aux travaux pour un montant de 1 million d'euros. Cette participation est soumise à l'engagement de l'Etat de maintenir l'ensemble des lignes ferroviaires sur le territoire et à long terme.



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : denis Nidos CD24*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 03/04/2018*

*[Url de cet article](#)*